



demande de dommages interets : divorce contentieux

Par **lex vox**, le **11/11/2012** à **11:59**

Bonjour

sur quel fondement peut on demander des dommages et interets dans le cas où l'un des deux epoux souhaite divorcer et l'autre pas.

Une atteinte à la moralité, bonnes moeurs, dignité? Sans compter que

Je suis catholique très pratiquante... Et que mon epoux souhaite divorcer pour des motifs complètement "surealistes" (caractère de mon beau frère par alliance, classe sociale de mes parents,)

Je n'ai pas les moyens d'engager un avocat, je vais devoir recourir à un pret pour cela, (je ne peux beneficier de l'aide juridictionnelle) et il ne veut rien entendre d'une procedure par consentement mutuel ...

merci de votre aide